

## AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

### AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, de la susdite Ville, qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Warwick le 5 octobre 2020 à 19 heures 30 à la Salle du Canton, 351, rue Saint-Louis, Warwick, Québec.

ATTENDU QU'un avis public sur cette demande de dérogation mineure a été publié dans le journal La Nouvelle Union dans l'édition du 16 septembre 2020;

ATTENDU QU'il est essentiel d'apporter d'autres précisions sur certains éléments dérogatoires de cette demande;

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

#### **1. Demande de monsieur Philippe Ducharme et Gestion Olivier Roy inc. (2020/36) :**

Demande de monsieur Philippe Ducharme, concernant l'immeuble situé au 38, rue Saint-Louis, lot 6 389 545 et ayant pour objet, si la demande est accordée, de permettre :

- a) Un lotissement avec une largeur de terrain de 24,36 mètres contrairement aux 25 mètres par logement prescrit à l'article 4.3.3 Tableau 3;
- b) Que l'allée de stationnement soit à 0,55 mètre comparativement au 1 mètre prescrit à l'article 9.2.1 (2);
- c) Une largeur d'allée de 6 mètres contrairement aux 7 mètres prescrits à l'article 9.2.1 f).

Le tout contrairement aux articles ci-dessus mentionnés du Règlement de zonage numéro 270-2019 et de lotissement numéro 271-2019.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À LA VILLE DE WARWICK, ce dix-huitième jour du mois de septembre de l'an deux mille vingt.

**Lise Lemieux, DMA  
Directrice générale  
et secrétaire-trésorière**